



## L'amélioration des compétences, des réseaux et des moyens de subsistance grâce à l'emploi communautaire

Les impacts du Projet d'innovation en emploi  
communautaire sur une période de trois ans

Un projet parrainé par



Ressources humaines et  
Développement social Canada

Human Resources and  
Social Development Canada

**SRDC**  **SRSA**

SOCIAL RESEARCH  
AND DEMONSTRATION  
CORPORATION

SOCIÉTÉ  
DE RECHERCHE  
SOCIALE APPLIQUÉE

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SRSA

## PRÉSIDENT

**Richard A. Wagner**

Associé, Ogilvy Renault

## MEMBRES

**Peter Barnes**

Président, Peter Barnes Enterprises Inc.

**Paul Bernard**

Professeur, Département de sociologie, Université de Montréal

**Monica Boyd**

Professeure, Département de sociologie, University of Toronto

**Yvon Fortin**

Directeur général, Institut de la Statistique du Québec

**John F. Helliwell**

Professeur, Département d'économie, University of British Columbia

**Sharon Manson Singer**

Présidente, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

**Elizabeth Parr-Johnston**

Présidente, Parr Johnston Economic and Policy Consultants

**Ian Stewart**

---

**Jean-Pierre Voyer**

Directeur exécutif, Société de recherche sociale appliquée

# L'amélioration des compétences, des réseaux et des moyens de subsistance grâce à l'emploi communautaire

Les impacts du Projet d'innovation en emploi  
communautaire sur une période de trois ans

## Sommaire

Octobre 2007

David Gyarmati  
Shawn de Raaf  
Claudia Nicholson  
Boris Palameta  
Taylor Shek-Wai Hui  
Melanie MacInnis



Un projet parrainé par



Ressources humaines et  
Développement social Canada

Human Resources and  
Social Development Canada

## À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SOCIALE APPLIQUÉE

La Société de recherche sociale appliquée est un organisme sans but lucratif et caritatif enregistré ayant des bureaux à Ottawa et Vancouver. La SRSA a été créée dans le but précis d'élaborer, de mettre à l'essai sur le terrain et d'évaluer rigoureusement des programmes sociaux. Sa mission, qui comporte deux volets, consiste à aider les décideurs et les intervenants à déterminer les politiques et programmes sociaux qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens, en se penchant particulièrement sur les effets qu'ils auront sur les personnes défavorisées, et à améliorer les normes relatives aux éléments probants utilisés pour évaluer les politiques sociales. En tant qu'organisation faisant office d'intermédiaire, la SRSA tente de jeter des passerelles entre les milieux de la recherche universitaire, les décideurs gouvernementaux et les responsables de programmes sur le terrain. La Société, qui fournit un outil pour l'élaboration et la gestion de projets pilotes complexes, cherche à collaborer étroitement avec les gouvernements à tous niveaux — fédéral, provincial, et local — ainsi qu'avec les collectivités où sont mis en œuvre ces projets.



Copyright © 2007 par la Société de recherche sociale appliquée  
Les constats et les conclusions présentées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de RHDSC ou du MSC-NE.

## REMERCIEMENTS

Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) est le fruit de la collaboration de nombreux organismes et particuliers. Nous tenons à remercier ceux qui ont contribué au succès du PIEC. Le PIEC n'aurait jamais vu le jour sans le soutien de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC), le principal bailleur de fonds du projet et l'auteur de l'idée à son origine. Nous souhaitons également remercier l'autre bailleur de fonds du PIEC, le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE) pour son soutien. Nous sommes reconnaissants des contributions en matière de prestation de services de nos partenaires locaux, qui nous ont aidés à établir et à gérer le bureau du PIEC. Ces partenaires comprennent le personnel du Cape Breton Family YMCA, le Breton Business Center, l'Atlantic Coastal Action Program — Cape Breton, ainsi que Breton Rehab Services. Nous remercions enfin nos nombreux partenaires de recherche pour leur contribution, dont Statistique Canada et l'Institute for Social Research (ISR).

Nous désirons reconnaître l'apport des bénévoles dévoués qui siègent aux conseils communautaires du PIEC, ainsi que des nombreux organismes qui ont parrainé un projet dans leur communauté. Enfin, nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères aux personnes qui sont associées au PIEC à titre personnel, tant celles qui participent à un projet que celles qui font partie du groupe témoin et qui nous parlent de l'incidence de l'intervention.

Bien d'autres ont contribué soit à la mise en œuvre, soit à l'analyse des résultats, de ce projet. Une liste exhaustive figure dans le rapport complet.





## INTRODUCTION

Le Canada bénéficie d'une période de croissance économique stable depuis plus d'une décennie. Les niveaux d'emploi progressent depuis 14 années consécutives et les taux de chômage n'ont jamais été aussi bas depuis trente ans. Cependant, certaines régions du pays ont moins bien bénéficié que d'autres de la croissance soutenue et sont confrontées à des taux de chômage chroniquement élevés. Le Cap-Breton industriel en est un exemple. La fermeture des mines de charbon et le déclin de l'industrie sidérurgique se sont traduits par des taux de chômage à deux chiffres depuis plus de dix ans. En dépit d'une économie nationale florissante, le taux de chômage actuel au Cap-Breton demeure — à 13 % — plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale, et dans certaines collectivités les taux sont bien plus élevés encore. La région de la Gaspésie, au Québec, est un autre exemple; s'appuyant depuis longtemps sur des industries saisonnières, elle subit actuellement un taux de chômage de 18 % et plusieurs villes de la Colombie-Britannique reposant sur une mono-industrie souffrent du déclin de l'exploitation forestière et de la filière papier. Les habitants de ces régions doivent faire face à des risques plus élevés de détérioration des compétences, de réduction de l'employabilité, de pauvreté et d'exclusion sociale. De même, les collectivités peuvent être confrontées à des problèmes significatifs liés à l'émigration, au recul de la cohésion et au déclin de leurs capacités.

Un ensemble de programmes d'emploi a donc été mis en œuvre par les gouvernements au cours de ces trente dernières années pour tenter de relever les défis liés à la persistance du chômage. Bien que nombre de ces programmes aient atteint leurs objectifs à court terme, le problème demeure et des solutions innovantes sont nécessaires. Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) est l'une des réponses au problème. Il fait actuellement l'objet de recherches et d'analyses et pourrait apporter une solution à long terme, en impliquant à la fois les collectivités et les participants. Le PIEC a proposé aux participants jusqu'à trois années de travail dans le cadre de projets élaborés par des collectivités locales de la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB). Le Projet a ainsi permis aux participants de bénéficier de revenus stables pendant

une longue période, d'accumuler des expériences de travail, d'acquérir de nouvelles compétences et d'élargir leurs réseaux de contacts.

Le PIEC est, à de nombreux égards, différent des programmes d'emplois communautaires précédents et peut avoir des effets positifs sur la vie et les moyens de subsistance des participants. Ce rapport présente le PIEC, montre ce qui le distingue des autres initiatives en faveur de l'emploi et analyse les résultats de la dernière étude de suivi consacrée aux effets du programme au cours des trois années de sa période d'admissibilité.



## HISTORIQUE ET MODÈLE DU PIEC

Le PIEC n'est pas un projet classique de création d'emplois. Bien que le programme réponde à des besoins à court terme en matière d'emploi, il est principalement et avant tout une étude visant à tester une stratégie active de réemploi et se veut une alternative à l'assurance-emploi (a.-e.) ou à l'aide sociale. Le PIEC a été mis en œuvre pour la première fois dans la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB), en Nouvelle-Écosse, en 1999. Géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), un organisme à but non lucratif voué à la recherche sur les politiques sociales et spécialisé dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets de grande envergure et à long terme, le PIEC est financé par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et parrainé par le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE).

Depuis la fin des années 1980, les discussions sur les politiques en matière d'emploi ont essentiellement porté sur la mise en œuvre de ce que l'on appelle des mesures d'emploi plus « actives ». L'idée avancée est que les programmes de transfert devraient encourager les bénéficiaires à travailler ou à étudier plutôt que de leur procurer « passivement » des indemnités en espèces. Dans le cas du PIEC, des bénéficiaires de paiements de transfert vivant dans des régions où sévit depuis longtemps un taux de chômage élevé et où les possibilités offertes par le marché du travail sont limitées, ont été encouragés à prendre un emploi communautaire en échange de leurs prestations d'a.-e. ou d'aide sociale.

### Le rôle des collectivités : responsabilisation et renforcement des capacités

Ce qui distingue le PIEC des interventions précédentes et qui représente l'un de ses fondements, c'est l'idée que les collectivités locales doivent définir leurs besoins avant d'élaborer les projets susceptibles de les satisfaire. Dans cet esprit, le PIEC a permis aux collectivités d'exercer un vaste contrôle sur l'élaboration des projets, afin de les associer explicitement aux priorités et aux besoins locaux. Dans le cadre du programme, les collectivités étaient responsables de l'organisation de projets précis susceptibles d'employer des travailleurs du PIEC, mais aussi de la création d'organes décisionnels locaux, de l'élaboration de la planification stratégique

et de la mobilisation des parrains locaux des projets. Grâce à ces initiatives, le PIEC devait servir de catalyseur à l'action des collectivités, favoriser le renforcement des capacités et améliorer les situations sociales et l'emploi.

### L'économie sociale : trouver des solutions au problème du chômage

Le PIEC diffère également des programmes précédents parce qu'il est issu d'un ensemble de connaissances et d'expériences pratiques qui relèvent de « l'économie sociale ». Ce type d'économie repose sur des organisations ou des institutions qui ne sont ni entièrement publiques ni entièrement privées, mais qui peuvent partager des caractéristiques de l'un ou l'autre des deux secteurs. Le PIEC tente de déterminer si ce « troisième secteur » peut être utilisé pour développer des opportunités de travail, tout en prenant acte du fait que certaines collectivités ont des segments de marché plus limités que d'autres. L'idée est d'encourager les activités intéressantes pour les participants et les collectivités à des titres qui échappent aux secteurs public et privé. L'objectif du PIEC est de tenter de déterminer, dans un cadre rigoureux, si l'économie sociale peut offrir un volume d'emplois intéressant sans un investissement de départ trop important.

### Les affectations et les services du programme : des possibilités de progression

À l'instar des programmes précédents, le PIEC a été conçu à l'image d'un emploi classique. Les participants devaient travailler pendant trente-cinq heures sur les projets élaborés au niveau local auxquels on les affectait. En retour, ils se voyaient attribuer un salaire communautaire qui démarrait à 280 \$ par semaine et pouvait atteindre par la suite 325 \$ par semaine, conformément aux évolutions du salaire minimum en vigueur dans la région. L'emploi obtenu dans le cadre du PIEC était garanti par le régime d'a.-e. et couvert par le programme d'indemnisation des accidentés du travail de la Nouvelle-Écosse et le Régime de pensions du Canada. Les participants pouvaient également souscrire à un régime de soins de santé privé.

Cependant, contrairement à d'autres programmes, le PIEC possède plusieurs caractéristiques uniques : une longue période d'admissibilité, des affectations diversifiées et des services de soutien. Les participants étaient admissibles au PIEC pendant trois ans à condition de ne pas revenir à des prestations d'a.-e. classiques ou à une aide sociale représentant la principale source de revenu. Les participants étaient également encouragés à s'impliquer dans plusieurs affectations, au lieu de toujours rester au même poste, pour acquérir une expérience professionnelle plus vaste.

Par ailleurs, bien que la principale affectation des participants du PIEC était de travailler dans le cadre de projets communautaires, un certain nombre d'activités supplémentaires ont été incorporées au modèle du programme afin de renforcer l'employabilité et de favoriser une approche intégrée de l'emploi. Parmi ces activités destinées à faciliter la transition vers le marché du travail, il convient de citer l'évaluation de l'employabilité, la formation préparatoire à l'emploi, l'acquisition de compétences transférables et le module d'aide à la recherche d'emploi.

## Renforcer l'employabilité : l'acquisition de compétences et le développement du capital social

Le PIEC n'est pas une initiative de formation qui cherche explicitement à développer le capital humain. En revanche, le programme est focalisé sur la préservation et l'acquisition de compétences grâce à l'expérience professionnelle. La nature variée des nombreuses possibilités d'emploi liées à l'économie sociale exige des participants qu'ils aient des compétences génériques ou générales (la souplesse, le travail d'équipe, l'adaptabilité et l'apprentissage continu) qui soient transférables dans des contextes professionnels non liés au PIEC. Le PIEC a également pour objectif de renforcer le capital social des participants, notamment leurs réseaux de contacts ainsi que les ressources et soutiens auxquels ils peuvent accéder grâce à ces réseaux.

Conformément aux récentes évolutions d'ordre conceptuel, le PIEC adopte une définition du capital social qui met en avant la disponibilité des ressources et des aides au sein des réseaux sociaux. Ceci est important en termes d'impact potentiel du PIEC sur la politique actuelle du Canada. Au cours de ces dernières années, les responsables ont, en effet, accordé une attention particulière au capital social, aux possibilités qu'il offre en matière de renforcement des réseaux et aux effets des réseaux sur l'emploi et l'autosuffisance. À cet égard, les mécanismes intégrés dans le

modèle du programme du PIEC peuvent avoir encouragé un développement du capital social et des compétences différent des programmes antérieurs.

Contrairement aux initiatives antérieures, le PIEC évalue également les effets du programme sur les compétences et les réseaux sociaux des participants indépendamment de leur expérience du marché du travail. Ceci est particulièrement important si l'on veut comprendre l'origine des impacts à plus long terme sur l'emploi, ou expliquer l'absence de tels impacts. L'emploi progresse-t-il avec l'amélioration des compétences et du capital humain? Le capital social est-il un facteur plus important? Si le programme ne se traduit pas par une progression de l'emploi sur le long terme, cela veut-il dire qu'il n'a pas l'efficacité nécessaire à l'amélioration des compétences, des réseaux et de l'employabilité des participants, ou est-ce simplement le signe d'une absence de débouchés dans une région marquée par un chômage chronique?





# LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU PIEC

**L'**une des principales caractéristiques du PIEC, et celle qui le distingue des initiatives précédentes, c'est sa méthode d'évaluation. Conformément aux exigences de la SRSA, le PIEC a été conçu comme un projet pilote utilisant de multiples méthodes pour évaluer ses effets sur les individus et les collectivités. L'évaluation par assignation aléatoire est généralement acceptée comme la méthode la plus fiable pour estimer les impacts d'un programme. Elle permettra de procéder à une évaluation rigoureuse des effets du PIEC sur les vies et les moyens de subsistance des participants au programme et de leur famille.

Le PIEC a pour objectif d'évaluer la faisabilité d'un programme d'emploi communautaire destiné aux chômeurs de longue durée, de procéder à l'estimation des avantages qu'il procure et de déterminer s'il serait socialement et fiscalement intéressant pour les gouvernements de le mettre en œuvre à une grande échelle. Dans son évaluation des avantages, le PIEC s'intéresse autant à ce qu'il procure aux personnes employées dans le cadre des projets communautaires qu'aux retombées pour les collectivités où se déroulent les projets. La stratégie d'évaluation du PIEC comprend quatre éléments principaux : la recherche sur la mise en œuvre, l'étude d'impacts sur les participants, l'étude des retombées pour les collectivités et l'analyse avantages-coûts. Le présent sommaire concerne la seconde des trois études d'impacts.

## Méthodologie et recrutement

Cette seconde étude d'impacts a pour objectif de mesurer les changements qu'apporte le PIEC aux participants. La principale source de données utilisée pour cette étude est l'entrevue de suivi, réalisée après 40 mois. Ces entrevues ont été réalisées au téléphone par Statistique Canada auprès des membres des groupes programme et témoin 40 mois après leur inscription à l'étude. L'entrevue a couvert l'ensemble des sujets dignes d'intérêt qui pouvaient être analysés grâce aux données administratives, notamment l'emploi et les salaires, les paiements de transfert, le revenu des participants et des ménages, le capital social, les compétences transférables, les attitudes à l'égard du travail, ainsi que la santé et le bien-être.

Pendant la phase d'inscription, 5 980 bénéficiaires de l'a.-e. et 804 bénéficiaires de l'aide sociale admissibles ont été sélectionnés de façon aléatoire et conviés à assister à une séance d'information sur le PIEC pour participer au projet. Sur les 1 620 bénéficiaires de l'a.-e. qui ont assisté à la séance, 62 % ont signé le formulaire d'inscription. Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, 93 % des personnes ayant assisté à la séance se sont inscrites au programme (soit 516 sur les 557 présentes). La moitié des inscrits des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale ont été assignés au groupe programme de façon aléatoire et sont donc devenus admissibles au PIEC. L'autre moitié a été assignée au groupe témoin et n'a donc pas participé au projet.

## La participation au PIEC

À la suite de l'assignation aléatoire, la grande majorité des membres du groupe programme ont signé une Entente de participation au projet (EPP) et ont pris part aux activités du PIEC. Pour l'échantillon de l'a.-e., le taux de participation a atteint 77 % au cours du quatrième mois suivant l'inscription et a ensuite décliné graduellement jusqu'à la fin de la période d'admissibilité. Le taux de participation le plus élevé (89 %) parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale a été observé cinq mois après l'inscription et n'a diminué que faiblement pendant le reste de la période d'admissibilité.

## Les projets et les affectations du PIEC

Pendant leur période d'admissibilité, les participants ont principalement été affectés à des projets de travaux communautaires mis sur pied par les collectivités. Au total, 295 projets ont été élaborés par les cinq collectivités participant au PIEC durant la totalité de la période d'admissibilité. Ils ont généré 1 300 emplois et 2 113 affectations, permettant ainsi à de nombreux participants de travailler à des postes variés. Ces projets ont ouvert une vaste gamme de possibilités d'emploi pour les participants au PIEC dans les 10 classifications nationales des professions (CNP). La catégorie la plus vaste était de loin celle des services (378), suivie des affaires, des finances et de l'administration (231) et des sciences naturelles et appliquées (230).

## RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Les résultats de cette seconde analyse des impacts démontrent non seulement que l'importance des effets sur l'emploi et les revenus perdurent durant les trois années de la période d'admissibilité, mais aussi que la qualité des emplois a été améliorée, notamment concernant les niveaux de compétences mises en œuvre dans le cadre des postes occupés, la nature variée des expériences professionnelles qu'ils ont permis d'acquérir et la stabilité des emplois. D'autre part, il est possible que la longue période d'admissibilité ait joué un rôle important au niveau des autres effets positifs non économiques observés, tels l'amélioration du capital social, les compétences transférables, les attitudes à l'égard du travail et le bénévolat. Bien que ces résultats n'incluent pas une période postérieure au programme qui soit significative, ils fournissent des preuves importantes concernant les effets au cours du programme.

**Le PIEC a eu des effets substantiellement positifs sur les taux d'emploi à plein temps et l'augmentation des revenus et a fait baisser la perception des prestations d'a.-e. et d'aide sociale. L'ensemble de ces effets a perduré pendant les trois années de la période d'admissibilité.**

La figure S.1 montre que parmi les membres du groupe programme de l'échantillon de l'a.-e., les taux mensuels d'emploi à plein temps ont été au moins 30 points de pourcentage supérieurs à ceux du groupe témoin pendant la majeure partie de la période d'admissibilité. Au sein de l'échantillon de l'aide sociale, les impacts sur l'emploi à plein temps ont été encore plus spectaculaires : ils ont atteint près de 50 % tout au long de la période d'admissibilité (figure S.2).

Les impacts sur l'emploi du PIEC ont eu un vaste effet cumulatif sur le revenu au cours des trois années de la période d'admissibilité. Au 38e mois, le revenu total des membres du groupe programme de l'a.-e. était supérieur de 14 000 \$ (soit 36 %) à celui du groupe témoin. Les impacts ont été plus importants encore au sein des membres du groupe programme de l'aide sociale : leur revenu a, en effet, augmenté de 25 000 \$ (soit 151 %) au cours de la même période.

La participation assidue au PIEC et la satisfaction manifestée par les participants à l'égard du projet confirment l'hypothèse selon laquelle le programme a continué à intéresser les groupes de personnes admissibles. Un très faible pourcentage de membres du groupe programme a quitté le PIEC pendant son admissibilité pour percevoir à nouveau des prestations d'a.-e. ou d'aide sociale. Des réductions importantes et durables ont donc été observées au niveau de la perception de ces prestations pendant toute la durée du programme.

Bien que le PIEC ait eu un effet positif considérable sur la création d'emplois à plein temps, une question importante demeure : que va-t-il se passer lorsque les affectations communautaires de trois ans proposées dans le cadre du PIEC arriveront à leur terme? Au sein des membres du groupe programme de l'a.-e., un peu plus d'un tiers des employés à plein temps avaient trouvé un emploi non relié au PIEC à la fin de leur période d'admissibilité. Toutefois, seuls 10 % des membres du groupe programme de l'aide sociale se trouvaient dans une situation similaire. Ceci indique qu'une proportion importante des membres des deux échantillons a dépendu de son affectation dans le cadre du PIEC jusqu'à la fin de la période d'admissibilité, ce qui pourrait se traduire par une baisse significative des taux d'emploi des participants lorsque le programme arrive à son terme. L'importance et la durée de cette baisse n'ont pas encore été analysées et feront l'objet d'une attention particulière dans la prochaine étude d'impact.

Figure S.1

Taux d'emploi à temps plein, par mois — échantillon de l'a.-e.

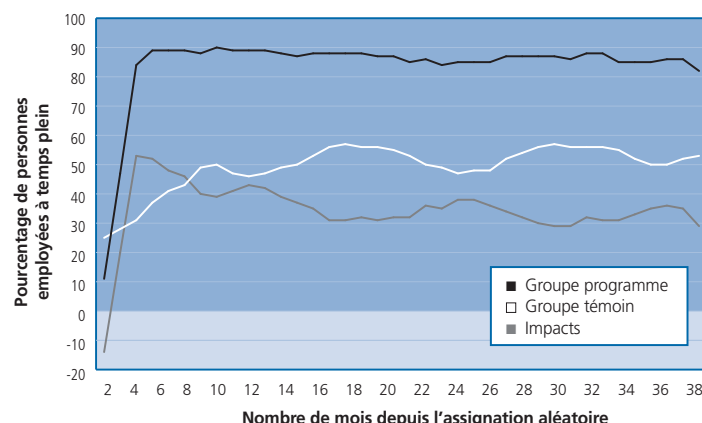
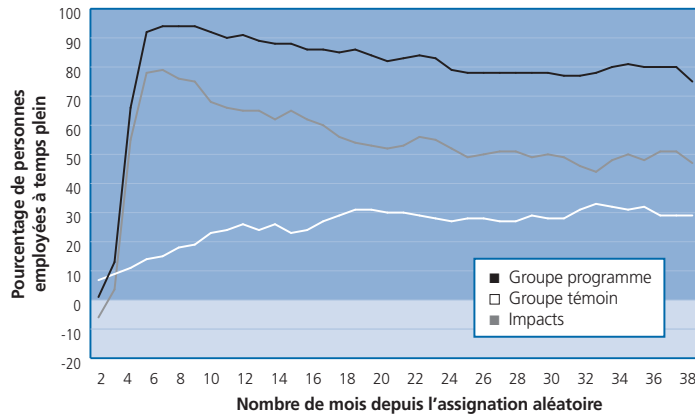


Figure S.2

Taux d'emploi à temps plein — échantillon de l'aide sociale



Les principaux effets du PIEC ont été observés sur les groupes particulièrement défavorisés, notamment les personnes confrontées à des obstacles à l'emploi, dont les revenus sont faibles et qui ne bénéficient que d'un soutien social limité.

Bien que des effets conséquents aient été observés sur l'emploi au sein des groupes programme de l'a.-e. et de l'aide sociale, les impacts ont été plus significatifs sur les personnes dont les revenus initiaux étaient faibles, qui sont confrontées à des obstacles à l'emploi liés à des raisons de santé, dont les activités sont limitées ou dont les réseaux sociaux sont restreints. Ces groupes étant défavorisés, il était prévisible qu'une offre d'emploi communautaire stable et à long terme se traduise par des impacts positifs plus importants. Cependant, il n'était pas clairement établi que les individus confrontés à un ou plusieurs obstacles à l'emploi puissent conserver leur emploi. Les résultats suggèrent cependant que ces groupes peuvent garder un emploi à long terme grâce aux programmes d'emploi communautaire comparables au PIEC.

Le PIEC a eu des effets positifs sur la durée des affectations et le nombre des emplois occupés, mais a également permis d'améliorer la qualité des emplois proposés à de nombreux participants.

Outre le fait que le PIEC a amélioré les taux d'emploi des participants, le projet a également permis à certains membres du groupe programme d'accéder à des emplois plus spécialisés que ceux qu'ils auraient pu occuper sans le PIEC. Ainsi, les membres du groupe programme qui occupaient un poste de gestion ou un poste très spécialisé étaient 11 et 13 points de pourcentage plus nombreux — au sein, respectivement, des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale — qu'au sein des groupes témoins.

Tout en améliorant la durée des postes occupés, le PIEC semble avoir également favorisé un équilibre entre la diversité et la stabilité en proposant des possibilités d'emploi multiples et variées. Ceci a permis à plusieurs membres du groupe programme d'avoir des expériences professionnelles potentiellement plus intégratrices et de bénéficier d'une plus grande stabilité d'emploi. Les résultats confirment que les collectivités peuvent mobiliser des ressources locales et créer des projets offrant une gamme de débouchés intéressants.

Cependant, les résultats indiquent également qu'un faible pourcentage de membres du groupe programme de l'a.-e. ont occupé des emplois moins spécialisés et moins rémunérés que ceux qu'ils auraient pu obtenir autrement. Cette constatation souligne que pour parvenir à des affectations adaptées, il est fondamental de veiller à ce que les programmes d'emploi communautaire offrent un large éventail de possibilités d'emploi, incluent une sélection scrupuleuse des organismes parrains et fournissent une évaluation rigoureuse des participants.

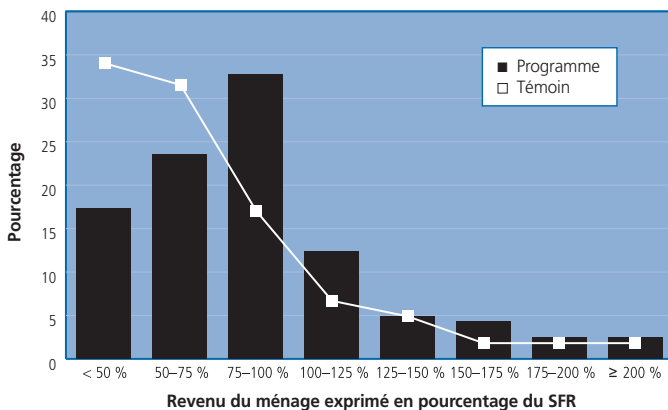
Le PIEC a également favorisé l'amélioration des compétences générales transférables et des attitudes à l'égard du travail.

L'expérience professionnelle liée au PIEC a-t-elle favorisé la mise en œuvre et l'acquisition de compétences? Alors que les effets sur les compétences avaient été difficiles à identifier au 18<sup>e</sup> mois, des impacts positifs non négligeables ont été observés au terme des trois années du programme. Parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., le PIEC a produit des effets positifs sur les mesures de la persistance, de l'apprentissage continu, de l'adaptabilité et de la pensée systémique. Parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale, les effets ont été mitigés : positifs pour la responsabilité et la réceptivité ainsi que l'apprentissage continu, mais négatifs en ce qui concerne la résolution de problèmes et le sens de la qualité. Au sein des deux échantillons, le PIEC a contribué à renforcer les attitudes positives à l'égard du travail et a fait augmenter le nombre de personnes défavorables aux situations de dépendance vis-à-vis des paiements de transfert.

## Le PIEC a amélioré le bien-être des membres du groupe programme, réduit l'importance et l'intensité des difficultés et de la pauvreté, mais aussi fait progresser le nombre de personnes satisfaites de leur vie.

L'impact du PIEC sur le niveau de pauvreté a été sensible car il a permis une réduction de 10 points de pourcentage du nombre des ménages se trouvant sous le seuil de faible revenu (SFR) dans le groupe programme de l'aide sociale. La plus forte réduction de la pauvreté a été observée dans la tranche des revenus les plus modestes, où 17 points de pourcentage des membres du groupe programme étaient moins susceptibles d'avoir des revenus inférieurs à 50 % du SFR. Une réduction de 8 points de pourcentage des membres du groupe programme de l'a.-e. appartenant aux catégories à faible revenu a également été observée. La figure S.3 présente l'impact du PIEC sur la pauvreté au sein de l'échantillon de l'aide sociale.

**Figure S.3**  
Impacts sur la situation de faible revenu au sein de l'échantillon de l'aide sociale

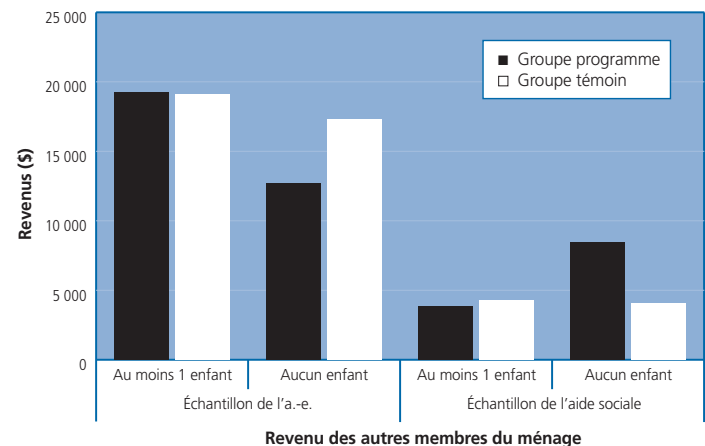


Grâce à l'augmentation de leurs revenus, les membres du groupe programme ont été plus nombreux à pouvoir régler leurs dépenses quotidiennes et à assumer leurs besoins financiers. Le PIEC a également entraîné une amélioration de leur satisfaction à l'égard de la vie, notamment parmi les membres du groupe programme de l'a.-e.

## L'impact global du PIEC sur le revenu des ménages n'est pas identique au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, et varie en fonction du nombre d'enfants.

En dépit des nettes améliorations observées au sein des catégories dont les revenus sont les plus faibles, l'augmentation des taux d'emploi et de rémunération des participants au PIEC ne s'est pas toujours traduite directement par une progression du revenu des ménages. L'augmentation de la rémunération des membres du groupe programme de l'a.-e. a été contrebalancée par une réduction du revenu total des autres membres du ménage (figure S.4), liée notamment à la diminution des autres sources de revenu (prestations d'aide sociale, assurance invalidité, crédits d'impôts). Cette réduction n'a été observée qu'au sein des ménages sans enfant de l'a.-e., et pourrait être la conséquence d'une perte d'admissibilité aux prestations liées au revenu, plutôt généreuses pour les familles avec enfants.

**Figure S.4**  
Revenus des autres membres des ménages avec enfants



En revanche, parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale, aucune réduction significative n'a été observée au niveau du revenu global des autres membres du ménage. En fait, le PIEC a même permis des augmentations de revenus liées à un taux d'emploi et à un nombre d'heures travaillées nettement supérieurs pour les conjoint(e)s des ménages sans enfant. Dans ces cas, le PIEC a eu un effet d'incitation au travail provenant probablement du fait que les règles d'admissibilité à l'aide sociale reposent sur le revenu du ménage : les revenus tirés de la participation du (de la) conjoint(e) au PIEC peuvent faire perdre aux autres membres du ménage leurs prestations d'aide sociale et donc les encourager à réintégrer le marché du travail. En revanche, les contraintes liées à la garde des enfants peuvent à leur tour annihiler — aux yeux des conjoint(e)s des participants — les effets de cette incitation supplémentaire au travail et pourraient expliquer l'absence d'augmentation du revenu au sein des familles avec enfants pour l'échantillon de l'aide sociale.

Ces résultats suggèrent que les politiques en faveur de l'emploi n'ont pas toujours les effets escomptés sur les efforts en matière d'emploi et sur le revenu global des ménages participant au projet. Les politiques d'emploi doivent prendre en compte les besoins des participants, mais aussi les besoins et les incitations auxquels les autres membres de la famille sont confrontés.

## Le PIEC a permis d'importantes améliorations du capital social pour les membres du groupe programme, ce qui devrait avoir des répercussions intéressantes sur l'emploi des participants dans les mois à venir.

Le PIEC a considérablement amélioré la structure des réseaux sociaux des membres du groupe programme de l'a.-e. et de l'aide sociale. Des impacts substantiels ont été observés sur les aspects du capital social généralement associés au développement du capital social d'accointances ou instrumental. En d'autres termes, il a permis d'accéder plus facilement à des ressources spécifiques (les conseils spécialisés et l'aide à la recherche d'emploi), de tisser davantage de liens « faibles » et de réduire la densité des réseaux. La période d'admissibilité de trois ans est probablement un facteur important du développement du capital social, car les effets ont considérablement augmenté au cours des 18 derniers mois.

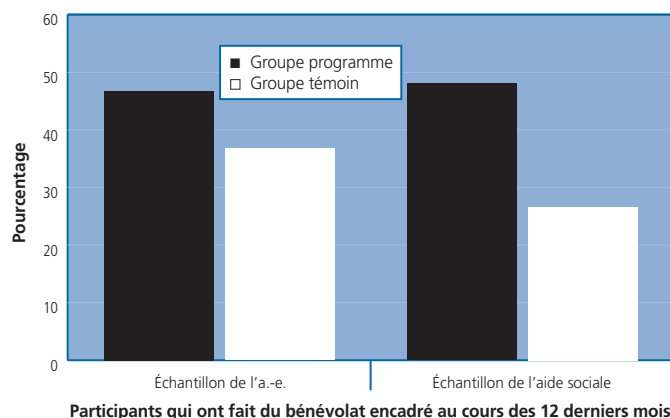
Ces résultats démontrent que les gouvernements peuvent encourager le développement du capital social des chômeurs, en partenariat avec les collectivités, grâce à des stratégies d'emplois communautaires comparables au PIEC.

## Le PIEC a entraîné une augmentation importante du bénévolat parmi les membres du groupe programme, notamment au profit d'activités encadrées par des organismes dépendant de collectivités.

Les emplois proposés dans le cadre du PIEC l'ont été principalement dans le secteur bénévole, ce qui a permis aux participants d'entrer en contact avec des organismes à but non lucratif, dont un grand nombre ne pourraient fonctionner sans l'aide des bénévoles. Ce rapprochement a probablement contribué à sensibiliser les participants aux objectifs du bénévolat, qu'il a considérablement encouragé. Ceci est important pour les individus comme pour les collectivités, car cela accroît de manière significative les ressources des organismes locaux, tisse un lien avec les collectivités et favorise l'intégration sociale des bénévoles. Tout comme les effets sur le capital social, les impacts sur le bénévolat ont été essentiellement enregistrés pendant la seconde moitié du projet, notamment au sein du groupe programme de l'aide sociale. Cela suggère qu'une longue période d'admissibilité encourage le bénévolat.

La figure S.5 illustre l'importante proportion des membres ayant participé à des activités de bénévolat encadré au sein de l'échantillon de l'aide sociale : les membres du groupe programme ont été 21 points de pourcentage plus nombreux à participer à ces activités que les membres du groupe témoin. Un impact positif a également été constaté sur la moyenne des heures consacrées au bénévolat, qui a augmenté de 2,6 heures par mois. Des résultats similaires ont été observés parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., qui ont été 10 points de pourcentage plus nombreux que les membres du groupe témoin à exercer des activités de bénévolat encadré et dont la moyenne des heures mensuelles consacrées au bénévolat a augmenté de 3,6 heures.

Figure S.5  
Impacts du PIEC sur le bénévolat encadré





## SUIVI POSTÉRIEUR AU PROGRAMME

Les résultats de l'étude d'impact provisoire du PIEC prouvent l'ampleur des effets — au cours du programme — d'un projet d'emplois communautaires de longue durée. Cependant, ces résultats n'incluent aucune période postérieure au programme et n'apportent donc aucun élément concernant les effets du programme après la période d'admissibilité et au terme des emplois offerts par le PIEC.

Un certain nombre de questions demeurent encore sans réponse et auraient d'importantes implications sur la façon dont les politiques intègrent l'emploi communautaire et adaptent les programmes pour optimiser leurs résultats.

- Les membres du groupe programme retourneront-ils rapidement sur le marché du travail après la fin de la période d'admissibilité au PIEC? Si tel n'est pas le cas, les impacts sur l'emploi pourront paraître négatifs pendant une certaine période, car les taux d'emploi des membres du groupe témoin continueront de s'améliorer.
- Combien de temps faudra-t-il aux membres du groupe programme pour opérer leur transition vers le marché du travail? Leur taux d'emploi sera-t-il supérieur à celui du groupe témoin au moment du dernier suivi? L'expérience de travail supplémentaire acquise grâce au PIEC se traduira-t-elle par une revalorisation des revenus à long terme?

- De nombreux membres du groupe programme, surtout au sein de l'échantillon de l'aide sociale, ont atteint un fort niveau de dépendance vis-à-vis du PIEC, devenu leur principale source de revenu. Arrivés au terme de leur période d'admissibilité au PIEC, quelles difficultés de subsistance les membres du groupe programme et leur famille auront-ils rencontrées? Un grand nombre d'entre eux seront-ils contraints, à long terme, de percevoir à nouveau des prestations d'aide sociale?
- Les impacts sur le capital social des participants persisteront-ils après la fin de leur période d'admissibilité au programme? Si tel est le cas, comment les participants utiliseront-ils concrètement le capital social pour améliorer leurs conditions de vie? Le capital social a-t-il entraîné une amélioration de l'employabilité à long terme, du bien-être et de la satisfaction à l'égard de la vie comme l'hypothèse avait été avancée?
- Une fois pris en compte l'ensemble des changements intervenus au niveau des salaires, des paiements de transfert et du revenu sur l'ensemble de la période de suivi, la situation des participants au PIEC s'est-elle réellement améliorée? Qu'ont véritablement gagné les collectivités en participant au programme? Le PIEC permet-il aux gouvernements de réaliser des économies par rapport au paiement des prestations d'a.-e. et d'aide sociale? En termes de coût financier, quels sont les vrais avantages du projet par rapport aux paiements de transfert?

La dernière étude de suivi du PIEC, réalisée après 54 mois, permettra de répondre à plusieurs de ces questions.

## PUBLICATIONS SUR LE PIEC

### Rapport complet

*L'amélioration des compétences, des réseaux et des moyens de subsistance grâce à l'emploi communautaire : Les impacts du Projet d'innovation en emploi communautaire sur une période de trois ans*, par David Gyarmati, Shawn de Raaf, Claudia Nicholson, Boris Palameta, Taylor Shek-Wai Hui, et Melanie MacInnis (octobre 2007)

### Autres publications sur le PIEC

*Le Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre*, par John Greenwood, Claudia Nicholson, David Gyarmati, Darrell Kyte, Melanie MacInnis, et Reuben Ford (décembre 2003).

*A model of social capital formation* (document de travail 03-01 publié en anglais seulement) par Cathleen Johnson (janvier 2003).

*A review of the theory and practice of social economy/Économie sociale in Canada* (document de travail 02-02 publié en anglais seulement) par William A. Ninacs avec le concours de Michael Toye (août 2002).

## **Bureau d'Ottawa**

55, rue Murray, bureau 400

Ottawa (Ontario) K1N 5M3

Tél. : 613.237.4311

Télec. : 613.237.5045

## **Bureau de Vancouver**

100, rue Pender Ouest, bureau 202

Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 1R8

Tél. : 604.601.4070

Télec. : 604.601.4080

**[www.srdc.org](http://www.srdc.org)**